

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME II.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECO,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1858

UNE MONNAIE DE BLANKENBERG.

PLANCHE XVII, n° 2.

Blankenberg, petite ville sur la Sieg, à cinq lieues Est de Bonn, aujourd'hui chef-lieu de cercle dans la province de Clèves-Berg, régence de Dusseldorf, était jadis une dépendance du duché de Berg, auquel elle avait été réunie vers la fin du xv^e siècle. Elle formait, avec son territoire, une seigneurie qui avait eu ses dynastes particuliers.

Au xii^e siècle, Blankenberg appartenait aux comtes de Seyne. Une charte de 1192, publiée par Lacomblet (1), nous apprend qu'à cette époque, l'abbé et le monastère de Siegburg contestaient à Henri, comte de Seyne, la propriété du territoire sur lequel le comte avait fait construire le château de Blankenberg « *Castrum quod Blankenburg dicitur.* »

Ce fut un Henri, comte de Seyne, probablement le fils de celui qui avait érigé le château, qui fonda le monastère de la Paix de Dieu « *Ecclesiam de Pace Dei,* » à Blankenberg (2), monastère auquel sa veuve Mechtilde fit diverses donations en 1248 (3). En cette même année, l'archevêque

(1) *Urkundenbuch*, Band I, n° 483.

(2) *Id.*, Band II, n° 321.

(3) *Id.*, id., n° 340.

de Cologne, Conrad, à la demande de la comtesse Mechtilde, érigea en paroisse, à Blankenberg, la chapelle de Sainte-Catherine, qui avait été donnée en dotation au monastère de la Paix de Dieu (1).

Cette comtesse Mechtilde vivait encore en 1253. On sait qu'elle fonda, en cette année, un hôpital pour treize pauvres « *prope Blankenberg* » (2).

Le 25 janvier 1267, Godefroid, comte de Seyne, et Jutta, sa femme, cédèrent à leur parent (*consanguineus noster*) Thierry, seigneur de Heinsberg, pour mettre fin à diverses contestations, leurs droits sur le château de Lewenberg, etc. ; le seigneur de Heinsberg renonçait, de son côté, aux dix mares d'argent que jadis Henri, fils de Christian de Blankenberg, prétendait avoir en fief sur le château de Blankenberg (3). Il semblerait, d'après cet acte, que le comte de Seyne, en abandonnant Lewenberg à son cousin, avait conservé la propriété de la seigneurie de Blankenberg ; et cependant, dans une charte de l'année suivante, 1268, contenant un accord ou traité de paix entre Thierry II, de Heinsberg, et Adolphe, comte de Berg, le seigneur de Heinsberg parle de Blankenberg comme d'un château à lui appartenant (4). Il faut donc supposer qu'une convention, postérieure à celle du 25 janvier 1267, fit passer la propriété de la terre de Blankenberg dans la maison de Heinsberg, qui était alliée par les femmes, à celle de Seyne. A partir de Thierry II (1258-1305), les sires de Heinsberg

(1) *Urkundenbuch*, Band II, n° 344.

(2) *Id.*, Band II, n° 398.

(3) *Id.*, id., n° 576.

(4) *Id.*, id., n° 588.

s'intitulèrent toujours « seigneurs de Blankenberg et de Lewenberg. » Voici la liste de ces dynastes :

Thierry II (1238-1303).

Waleran, son fils aîné (1303-1307).

Godefroid II (1307-1332).

Thierry III (1332-1361).

Godefroid III (1361-1395).

Ce Godefroid de Looz, seigneur de Heinsberg, et sa femme Philippine de Juliers, engagèrent, par acte du 16 septembre 1363, pour la somme de 60,000 *moutons*, leur seigneurie de Blankenberg, à leur beau-frère, le comte Guillaume de Berg et Ravensberg ⁽¹⁾. Cette terre fut dégagée par la suite, mais, en 1398, Guillaume duc de Berg en prenait encore le titre ⁽²⁾.

Enfin, en 1472, Élisabeth, héritière de Heinsberg, ayant épousé Guillaume duc de Juliers et de Berg, lui apporta en dot, ses divers domaines. Blankenberg fut réuni au duché de Berg et Heinsberg au duché de Juliers ⁽³⁾.

La collection Bekker, vendue à Amsterdam, en 1854, contenait un petit denier à tête d'un seigneur de Blankenberg, au type de ceux de Florent de Hollande, type imité par un grand nombre de seigneurs du nord des Pays-Bas et des provinces adjacentes. Notre honorable et savant confrère, M. J. F. G. Meyer, conservateur du cabinet royal de médailles à la Haye, qui rédigea le catalogue Bekker, en avait extrait les pièces les plus remarquables

(1) *Id.*, Band III, n° 642.

(2) *Id.*, id., n° 4056.

(3) *Teschenmacheri Annales Clivix-Julix*, etc., in-folio.

pour en faire le sujet d'un article inséré au t. IV, 2^e série de cette Revue, et que les amateurs n'auront pas oublié. Parmi ces curiosités hors ligne, figure, avec raison, le denier de Blankenberg. M. Meyer l'attribue à un des comtes de Heinsberg qui ont possédé cette seigneurie, et, en l'absence de nom, il n'ose se décider entre Godefroid II (1303-1332), et son frère aîné, Waleran, qui l'avait précédé dans ce domaine.

Voici, maintenant, une seconde monnaie de Blankenberg, également anonyme, mais un peu plus récente.

Châtel des Tournois; bordure de douze lis : ✠ MO⁹ BLTHKEQB⁹.

— Croix pattée, dans un cercle : ✠ LVDOVICVS : INP⁹.
Légende extérieure : ✠ BHDICTV : SIT : HOSME : DNI : ORI : DEI : IEVXP.

A. Gr. 3.12.

Collection de M. de Coster. (Pl. XVII, n^o 2.)

On sait que ce type du gros tournois a été particulièrement en faveur dans les provinces rhénanes. Tandis que les seigneurs des provinces méridionales des Pays-Bas, les ducs de Brabant, les comtes de Hainaut, de Flandre, de Namur, etc., modifiaient toujours, de plus en plus, le type français, ce type était conservé sans altération dans les pays de Berg, Clèves et Juliers. On y portait même l'esprit d'imitation, jusqu'à inscrire, sur ces monnaies, le nom du roi Philippe. Nous ne parlons pas de la légende *Turonus civis*, qui était devenue une banalité tombée dans le domaine public, et qui n'avait plus d'autre signification que d'indiquer la valeur de la pièce.

Godefroid II, ou peut-être Godefroid III, seigneur de

Heinsberg, avait frappé de semblables gros, avec *moneta heinsb!* portant son nom, ou seulement son titre. Sur le gros de Blankenberg, le nom de l'empereur, Louis de Bavière, qu'on trouve également sur des monnaies de Berg, indique, ou bien une concession faite par ce prince, ou seulement, peut-être, sa suzeraineté sur les terres de l'Empire. Ajoutons, pour la moralité de la chose, qu'on pourrait n'y voir aussi que le désir d'imiter plus exactement les gros de Louis IX, et de rendre, par là, la fraude plus facile. Cette supercherie était tout à fait dans les habitudes d'alors, et les exemples en fourmillent.

Il existe, en Allemagne, deux autres seigneuries du nom de Blanckenburg ou Blanckenberg, qu'il ne faut pas confondre avec notre Blankenberg, au pays de Berg, dans le voisinage de Bonn. La seigneurie de Blanckenburg, sur la Sale, dans le Vogtland, et le comté de Blanckenburg, près d'Halberstadt, entre Quedlinbourg et Wernigerode. Les comtes de Blanckenburg ont joui du droit de battre monnaie; mais il nous paraît impossible de leur attribuer, ni le petit denier à tête, de M. Meyer, ni notre gros au châtel des Tournois. Ces deux types sont tout à fait étrangers à la partie de l'Allemagne où se trouve le comté de Blanckenburg.

On peut consulter sur les monnaies de ces seigneurs allemands, qui, croyons-nous, n'ont frappé que des bractées :

1° CHRÉTIEN SCHLEGEL : *de Nummo comitis Blanckenburgensis epistola. Jenæ (sine anno) in-4°, cum 2 tabulis.*

2° LE MÊME : *Weitere Ausführung, dass die Münze*

Heinrichs, Grafen von Blankenburg, etc., Gotha, 1720, in-4°.

5° JOS. ANDRÉ SCHMID : *Nummus bracteatus Henrico II, Sæculi XIII, comiti Blanckenburgico ante Hardonem vindicatus*. Helmstadt, 1718, in-4°.

4° JOS. CHRISTOPHE HARENBERG : *Historia ecclesiæ Gandershemensis*. Hanovre, 1754, in-fol.

RENIER CHALON.



7.



A.



2.



A.



3.



C.



4.



C.